

PERMIS A 1 € PAR JOUR

Pour qui ?

Dispositif permettant aux jeunes de 15-25 ans de financer plus facilement une partie de leur permis de conduire à l'aide d'un prêt. Ce prêt est réalisé par la signature d'un contrat de formation dans [une école de conduite partenaire](#), sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Quels sont les permis concernés ?

Il s'agit des permis de la catégorie B (véhicules légers), A1 (motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw) et A2 (motocyclettes dont la puissance n'excède pas 35 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw).

Pour quels montants ?

Concernant les candidats n'ayant jamais bénéficié de ce dispositif le montant du prêt peut varier entre de 600, 800, 1 000 à 1 200 €. Concernant les candidats ayant déjà bénéficié de ce dispositif mais ayant échoué à l'examen, ils peuvent prétendre à un prêt de 300 € pour financer une formation complémentaire en vue de l'obtention de la même catégorie de permis de conduire. Le remboursement se fait sur la base de 30 € par mois (d'où l'expression «un euro par jour»), sachant que les intérêts sont pris en charge par l'État, et commence dès le mois suivant le déblocage des fonds.

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/definition-du>

Délégation à la sécurité routière (DSR) :

Place Beauvau

75800 - Paris Cedex 08

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>